



MAIRIE d'ALTRIPPE

# Bulletin

## Communal

N° 7

**Janvier 2017 - Juillet 2017**



Le Conseil Municipal s'est réuni les 25 mars – 12 avril et 30 juin 2017, pour traiter des points suivants :

1. Le compte de gestion 2016 fait apparaître à la clôture de l'exercice un résultat excédentaire de 46 168.32 €
2. Le Compte Administratif 2016 a été approuvé par le Conseil Municipal. Celui-ci fait apparaître un excédent d'exploitation de 53 022.58 €. Cet excédent est viré sur la section d'investissement.
3. Les taux des 4 taxes directes locales restent inchangés depuis 2012, à savoir :
  - -----Taxe d'habitation 21.23 %
  - -----Foncier bâti 14.60 %
  - -----Foncier non bâti 53.59 %
  - -----Cotisation foncière des entreprises-----16.13 %
4. Le budget primitif 2017 a été adopté à l'unanimité et s'est établi comme suit :
  - Section de fonctionnement ----- 268 900 €
  - Section d'investissement----- 269 631 €
5. Contrairement à ce que prévoyait la loi ALUR, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, s'est opposé au transfert de compétence PLU à la communauté de Communes Agglo Saint-Avold Centre Mosellan. En effet, considérant que le Plan Local d'Urbanisme ou la carte communale détermine les éléments fondamentaux de la vie des habitants de la commune (équipements, logements, commerces, constructibilité des terrains) il est essentiel pour l'avenir de la commune que le Conseil Municipal conserve sa compétence dans ce domaine.
6. Le Conseil Municipal approuve le principe de la transformation de la Communauté de Communes en « **Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie** » à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017. Par conséquent, la Communauté d'Agglomération, laquelle succède à la Communauté de Communes, se voit transférée l'ensemble des biens, droits et obligations de la Communauté de Communes transformée, le nouvel établissement public de coopération intercommunale étant substitué de plein droit à la Communauté de Communes dans toutes les délibérations et tous les actes. L'ensemble des personnels de la Communauté de Communes est réputé relever de la nouvelle Communauté d'Agglomération et les Conseillers

Communautaires composant l'actuel Conseil Communautaire conserve leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir.

7. En application des articles L.5212-1 à L.5212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu les délibérations des communes concernées, il est décidé de créer entre les communes ALTRIPPE – BIDDING – LANING – LIXING LES SAINT-AVOLD, MAXSTADT et VAHL-EBERSING un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOCS) dénommé : **SIVOCS « Echo Jeunesse »**.

Le projet de création d'une école primaire (maternelle et élémentaire) commune, initialement envisagé entre les communes Altrippe – Biding – Laning et Maxstadt a été rediscuté pour s'étendre à l'ensemble du SIVOCS, Vahl-Ebersing et Lixing les Saint-Avold inclus.

Un Premier accord de principe a été entériné lors du Conseil Syndical du 18 mars 2017 qui a décidé à l'unanimité de poursuivre ce projet pour l'ensemble des communes. Les premières démarches ont été entreprises pour la partie subvention.

La répartition des coûts entre les différentes communes serait la suivante :

- . 50 % du montant réparti à égalité entre les différentes communes,
- . 50 % du montant réparti au prorata de la population totale des différentes communes, suivant les derniers chiffres de l'INSEE.

8. Les élections Sénatoriales auront lieu le 24 septembre prochain. A ce titre, le collège électoral voté par le Conseil Municipal s'établi comme suit :
- . Candidat titulaire : M. KONIECZNY Alain
  - . Candidats suppléants : M. ALBERT Julien  
M. SCHMITT Laurent  
Mme BAURIERES Martine.

## Extension du cimetière



*L'abattage de sapins derrière le nouveau cimetière fut la première étape de cette extension. Cette charge a été exécutée par nos ouvriers communaux. Une étude hydrogéologique nous donna le feu vert pour la suite de nos opérations.*

*Le plus gros des travaux fut confié à l'entreprise Guy Klein de Diebling qui exécuta avec brio cette tâche. Le tout sous l'œil vigilant des professionnels de "Techni-service"*

*Aux activités de terrassement, maçonnerie succédèrent celles des accès, parking, grillages et éclairage.*



*Le résultat final est à la hauteur de nos espoirs et se laisse regarder avec plaisir.*

*C'est un objectif que l'équipe municipale s'était fixé en début de mandature.*



## La maternelle s'est régalée lors de cette journée du goût

Au menu: brochettes de fruits au chocolat chaud...

Séance animée par le péricolaire



## Sortie dans la forêt

Nous avons observé la nature et nous avons ramassé des feuilles, des petites branches, de la mousse et des glands pour faire un arbre d'automne à l'école.



## Animation sur le terrain de foot d'Altrippe

### Avant les vacances

AS Grostenquin a offert une sortie plein air aux élèves des écoles primaires de Grostenquin. Le soleil aidant, les enfants ont profité pleinement de cette journée avec de multiples jeux pour bien s'oxygéner et préparer leurs vacances.



## Ils se sont unis par les liens du mariage



*Thierry Tusch et Fanny Grummenacher / 29 juillet 2017*

La cérémonie a été rehaussée par la présence de Monsieur Luc NEYRINCK, maire de Jouy sur Morin, résidence des mariés.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

## 85<sup>ème</sup> anniversaire



Josette Schmitt

*Josette Schmitt a fêté ses 85 an lors d'un rassemblement de la famille et amis.*

*La surprise, préparé par les enfants, fut totale et emprunte de beaucoup d'émotion.*

*Nous lui renouvelons nos souhaits de longue vie et lui souhaitons la bienvenue dans le cercle des plus de 85 ans.*

*Une délégation municipale s'est rendue chez Joseph Druï, doyen de la commune. Entouré d'amis et de la famille, avec le gâteau de circonstance, il s'est laissé aller à quelques confidences, en même qu'un retour nostalgique sur une vie jusqu'à ce jour bien remplie. C'est avec beaucoup de fierté et un plaisir non dissimulé, qu'il fit allusion à sa descendance. Odile, son épouse, et lui peuvent se targuer d'avoir 11 petits enfants, 14 arrières petits enfants et 1 arrière arrière petite fille que les 4 fils leur ont donné.*

*À propos de sa forme physique, il faut savoir que le potager familial est de son domaine et il y assume toutes les tâches de jardinier.*

*Au final, notre doyen a toujours bon pied bon œil et la municipalité lui souhaite encore longue vie au sein de la famille et ses amis*



## *Ils nous ont montré leur petite frimousse*



Arthur MICHEL, né le 2 avril 2017



Keyla HROVAT, née le 31 mai 2017

## *Ils nous ont quitté*



Lucie IMHOFF, le 20 janvier 2017



Jeannine ENGEL



Alain RUFF, le 22 avril 2017

\*\*\*\*\*

### **Brûlage des déchets verts - rappel de la réglementation**

Pour éviter des pollutions, tous troubles de voisinage et des nuisances pour la santé et l'environnement, le règlement départemental sanitaire ( RSD) interdit tout brûlage de déchets, y compris les déchets végétaux ( déchets verts ), que ce soit par les particuliers ou par les services d'entretien des espaces verts (arrêté 2004-DDASS-796 en date du 14 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 12 juin 1980 portant règlement sanitaire départemental-RSD de la Moselle, article 84 et 164).

L'arrêté 2016-DDT/SABE/NPN n°48 du 22 juillet 2016 confirme cette interdiction.

#### **Déchets verts = définition**

Il s'agit:

- des déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, de débroussaillments, d'élagages.
- des déchets biodégradables de jardins et de parcs municipaux, des exploitants agricoles et forestiers